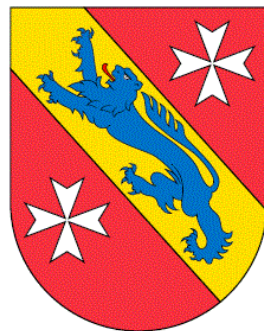


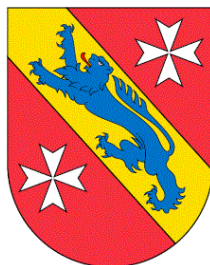


Conseil général du 10 avril 2019





Commune de Gibloux



Ouverture de la séance



Tractanda

- 1. Approbation du procès-verbal des séances des 3 et 4 décembre 2018**
- 2. Décisions spéciales d'investissement**
 - 2.1 Rossens – réfection de chemins agricoles subventionnés***
 - 2.2 Farvagny-le-Grand – maillage du réseau d'eau potable dans la ZACT La Longivue***
 - 2.3 Farvagny-le-Petit – études complémentaires dans le cadre de la réfection de la route de Fribourg***
 - 2.4 Corpataux – aménagement de zones 30 km/h***
- 3. Modification de la délégation de compétence octroyée au Conseil communal le 12 octobre 2016 pour la vente de l'article RF 234 situé dans la zone d'activités de Combernesse à Rossens à Pro Motos SA**

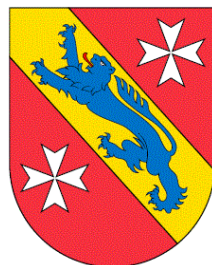


Tractanda (2)

4. Reprise d'infrastructures :
 - 4.1 *Reprise d'infrastructures de l'Impasse du Coqui à Farvagny-le-Petit et transfert au domaine public*
 - 4.2 *Reprise des infrastructures de l'impasse du Pré de l'Eglise à Rossens et transfert au domaine public*
5. Adoption des statuts de la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et la Neirigue (ABVGN)
6. Proposition de Julien Gremaud représentant le cercle de Farvagny – création d'un groupe de travail pour revoir l'entier du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux usées
7. Proposition de Didier Gobet à titre personnel – mesures responsables au niveau des transports à prendre par le Conseil communal
8. Informations du Bureau du Conseil général
9. Informations du Conseil communal
10. Divers



Commune de Gibloux



Approbation du procès-verbal des séances des 3 et 4 décembre 2018



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 3 DECEMBRE 2018

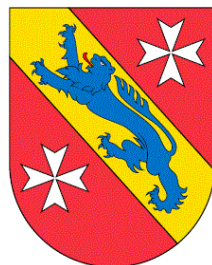
Présidence :	M. Frédéric Oberson
Conseil général :	49 Conseillers généraux sont présents (<i>selon liste des présences annexée</i>) <i>Mme Christine Vionnet Caverzasio arrive avec du retard.</i>
Excusé :	M. Colin Noël
Conseil communal :	Mmes Diana Carbonnier et Paola Ghielmini Krayenbühl, MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Fabien Schafer et Philippe Reynaud

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RELEVÉE DU CONSEIL GENERAL DU 4 DECEMBRE 2018

Présidence :	M. Frédéric Oberson
Conseil général :	47 Conseillers généraux sont présents (<i>selon liste des présences annexée</i>)
Excusés :	Mme Catherine Perritaz et MM. Colin Noël et Eric Haberkorn
Conseil communal :	Mmes Diana Carbonnier et Paola Ghielmini Krayenbühl et MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Fabien Schafer et Philippe Reynaud



Commune de Gibloux



Décisions spéciales d'investissement



2.1 Rossens – réfection de chemins agricoles subventionnés

Planification

Etude – Projet – Mise à l'enquête	2018
Début des travaux	Juin 2019
Fin des travaux	Juin 2019



2.1 Rossens – réfection de chemins agricoles subventionnés

Finances	
Devis général	Charges
Travaux de génie civil	CHF 236'940.00
Honoraires phase réalisation	CHF 31'771.50
Frais de géomètre	CHF 15'078.00
Divers et imprévus	CHF 27'210.50
Subventions	CHF - 161'700.00
Total	CHF 149'300.00



2.1 Rossens – réfection de chemins agricoles subventionnés

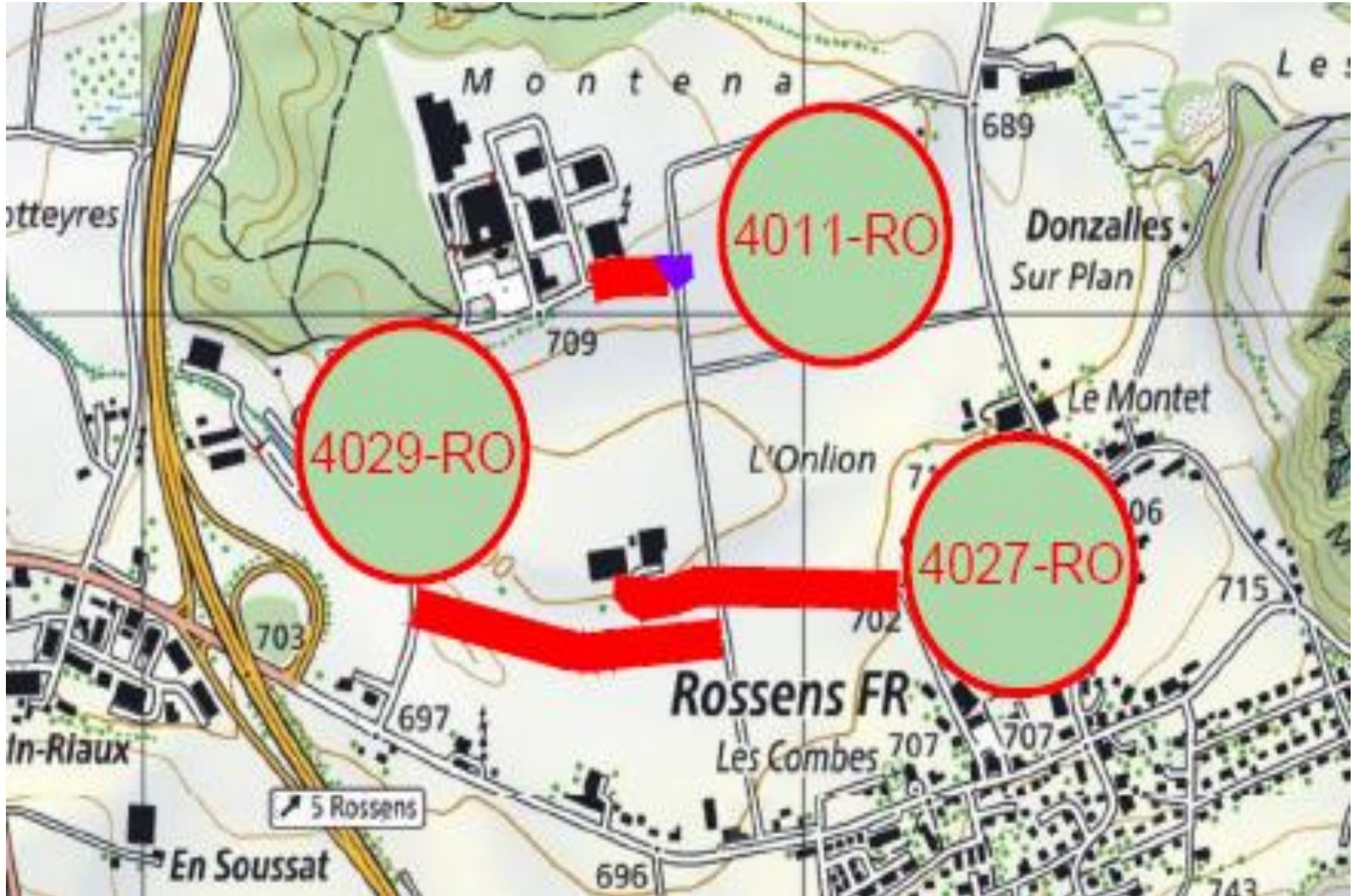
Financement		
Subventions	CHF	161'700.00
Prélèvement sur réserve	CHF	149'300.00

Frais		
Amortissement annuel (4%)	CHF	0.00
Intérêts annuels (1.5%)	CHF	0.00
Frais d'exploitation annuels	CHF	0.00



Commune de Gibloux

Conseil général – séance du 10 avril 2019





Rapport de la commission financière



VOTE

Acceptez-vous la décision spéciale d'investissement

« *Rossens – réfection de chemins agricoles subventionnées* » ?



2.2 Farvagny-le-Grand – maillage du réseau d'eau potable dans la ZACT La Longivue

Planification	
Etude	2018
Projet	2019
Mise à l'enquête	2019
Début des travaux	2019
Fin des travaux	2019

Les travaux de pose des collecteurs ont déjà commencé dans la zone sud, il est impératif de pouvoir suivre avec nos infrastructures.



2.2 Farvagny-le-Grand – maillage du réseau d'eau potable dans la ZACT La Longivue

Finances	
Devis général	Charges (HT)
Génie civil	CHF 80'000.00
Sanitaire	CHF 112'000.00
Ingénieur civil	CHF 25'000.00
Emoluments et divers	CHF 3'000.00
Total	CHF 220'000.00



2.2 Farvagny-le-Grand – maillage du réseau d'eau potable dans la ZACT La Longivue

Financement	
Prélèvement sur réserve	CHF 220'000.00

Frais	
Amortissement annuel (4%)	CHF 0.00
Intérêts annuels (1.5%)	CHF 0.00
Frais d'exploitation annuels	CHF 600.00



Rapport de la commission financière



VOTE

Acceptez-vous la décision spéciale d'investissement

« Farvagny-le-Grand – maillage du réseau d'eau potable dans la ZACT La Longivue » ?



2.3 Farvagny-le-Petit – études complémentaires dans le cadre de la réfection de la route de Fribourg

Planification	
Etude	2019
Projet	2019
Mise à l'enquête	06.2019
Début des travaux	09.2020
Fin des travaux	2021



2.3 Farvagny-le-Petit – études complémentaires dans le cadre de la réfection de la route de Fribourg

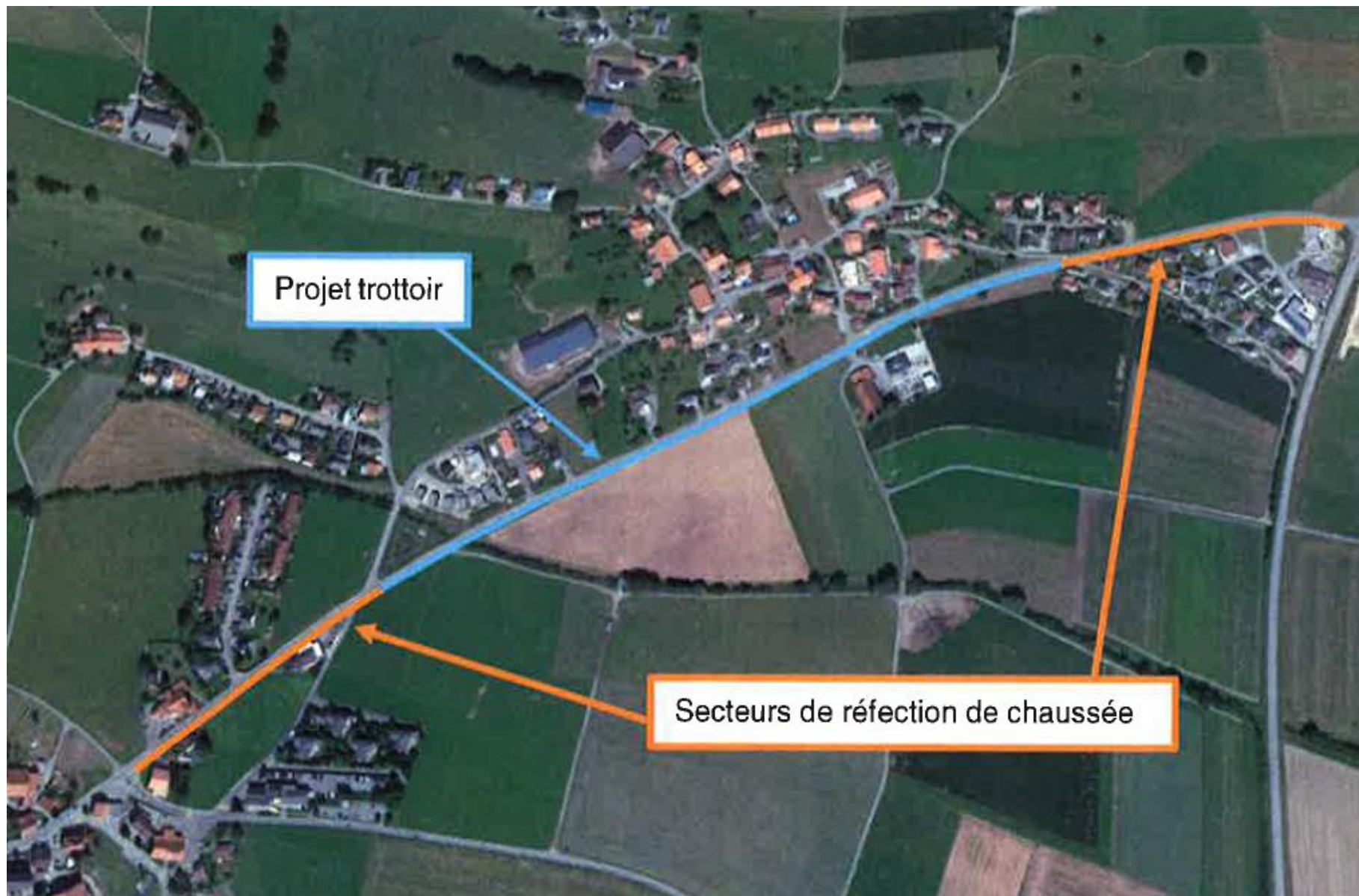
Finances	
Devis général	Charges
Réfection de la chaussée	CHF 28'002.00
Franchissement de la Longivue	CHF 16'155.00
Assainissement bruit	CHF 10'000.00
Divers et imprévus	CHF 1'698.00
./. Disponible sur crédit initial	CHF -20'855.00
Total	CHF 35'000.00



2.3 Farvagny-le-Petit – études complémentaires dans le cadre de la réfection de la route de Fribourg

Financement	
Prélèvement sur réserve	CHF 35'000.00

Frais		
Amortissement annuel (15%)	CHF	0.00
Intérêts annuels (1.5%)	CHF	0.00
Frais d'exploitation annuels	CHF	0.00





Rapport de la commission financière



2.3 Farvagny-le-Petit – études complémentaires dans le cadre de la réfection de la route de Fribourg

Montant corrigé par le Conseil communal en séance

Finances	
Devis général	Charges
Réfection de la chaussée	CHF 28'002.00
Franchissement de la Longivue	CHF 16'155.00
Assainissement bruit	CHF 10'000.00
Divers et imprévus	CHF 1'698.00
./. Disponible sur crédit initial	CHF -5'855.00
Total	CHF 50'000.00



VOTE

**Acceptez-vous la décision spéciale d'investissement
« *Farvagny-le-Petit – études complémentaires dans le
cadre de la réfection de la route de Fribourg* » ?**



2.4 Corpataux – aménagement de zones 30km/h

Planification	
Etude	2017 – 2018
Mise à l'enquête	23 février au 25 mars 2019
Permis	Mai 2019
Début des travaux	Juin 2019
Fin des travaux	Juillet 2019



2.4 Corpataux – aménagement de zones 30km/h

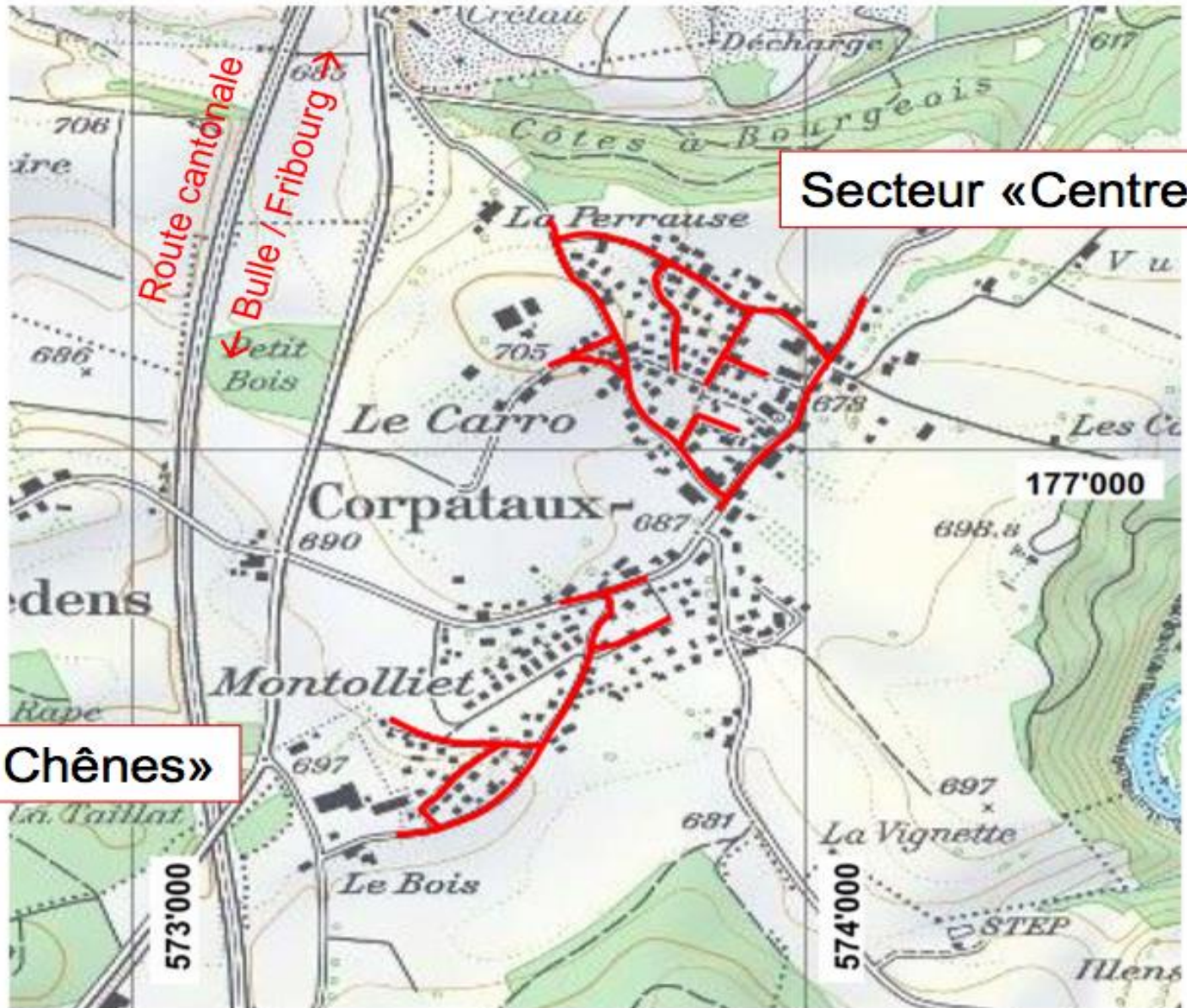
Finances	
Devis général	Charges
Travaux de génie civil	CHF 90'764.95
Divers et imprévus	CHF 9'235.05
Total	CHF 100'000.00



2.4 Corpataux – aménagement de zones 30km/h

Financement	
Prélèvement sur réserve	CHF 100'000.00

Frais	
Amortissement annuel (10%)	CHF 0.00
Intérêts annuels (1.5%)	CHF 0.00
Frais d'exploitation annuels	CHF 0.00





Rapport de la commission financière

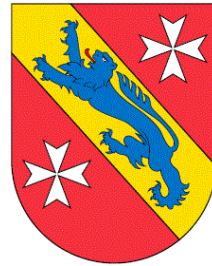


VOTE

**Acceptez-vous la décision spéciale d'investissement
« *Corpataux – aménagement de zones 30km/h* » ?**



Commune de Gibloux



**Modification de la délégation de compétence
octroyée au Conseil communal le 12 octobre 2016
pour la vente de l'article RF 234 situé dans
la zone d'activités de Combernesse à Rossens à
Pro Motos SA**



Vente à l'entreprise Pro Motos SA (1)

Le projet

La société **Pro Motos SA** est **concessionnaire officiel Harley-Davidson** (un seul dans le canton, 18 en Suisse).

Vente, entretien et réparation des motos Harley-Davidson et vente de tous les accessoires en lien avec la pratique de la moto.

Le volume actuel : env. 150 motos/année (entre 12 et 50 kFr/pièce).

La société souhaite construire un bâtiment avec des **ateliers**, des **bureaux**, une **halle d'exposition** et un parking afin :

- de disposer d'un outil à la hauteur du prestige de la marque Harley-Davidson
- de développer ses activités – augmenter son CHA de 20% et son personnel à 15 ept



Vente à l'entreprise Pro Motos SA (2)

Scénario 1

Décision de Conseil général du 12 octobre 2016.

Vente de l'art. **234** RF Rossens - zone Combernesse
Surface totale 5'577 m² au prix de Fr. 180.00/m²

Parcelle située dans un périmètre classé à l'inventaire cantonal des sites
«potentiellement pollués ne nécessitant pas d'investigation».

Frais possibles à charge de la commune en cas de pollution avérée :
«*On pourrait compter au grand maximum 3'000 m³ à Fr. 50.00/m³*»
dixit Jacques Crausaz selon le PV de la séance - soit Fr. 150'000.00 ou
env. Fr. 27.00/m² !



Vente à l'entreprise Pro Motos SA (3)

Scénario 2

En septembre 2017 : confirmation de la pollution du sous-sol de la parcelle voisine !

Mandat au bureau Hydrosol : analyse du sous-sol de la parcelle RF 234

Dans son rapport de novembre 2017, le bureau Hydrosol :

- *définit de manière précise le périmètre de la zone contaminée ;*
- *évalue le coût des travaux de dépollution entre Fr. 935'000.00 et Fr. 1'260'000.00 ;*
- *considère qu'une surface de 3'000 m² est «non-polluée» - les coûts résiduels de dépollution sont évalués à Fr. 20'000.00 (150 m³, 285 t de terres polluées) ;*
- *pour une surface de 3'800 m² (variante du projet), les coûts de dépollution sont évalués à Fr. 260'000.00 (1'500 m³, 2'800 t de terres polluées).*

Compte tenu de ce constat, en concertation avec l'entreprise :

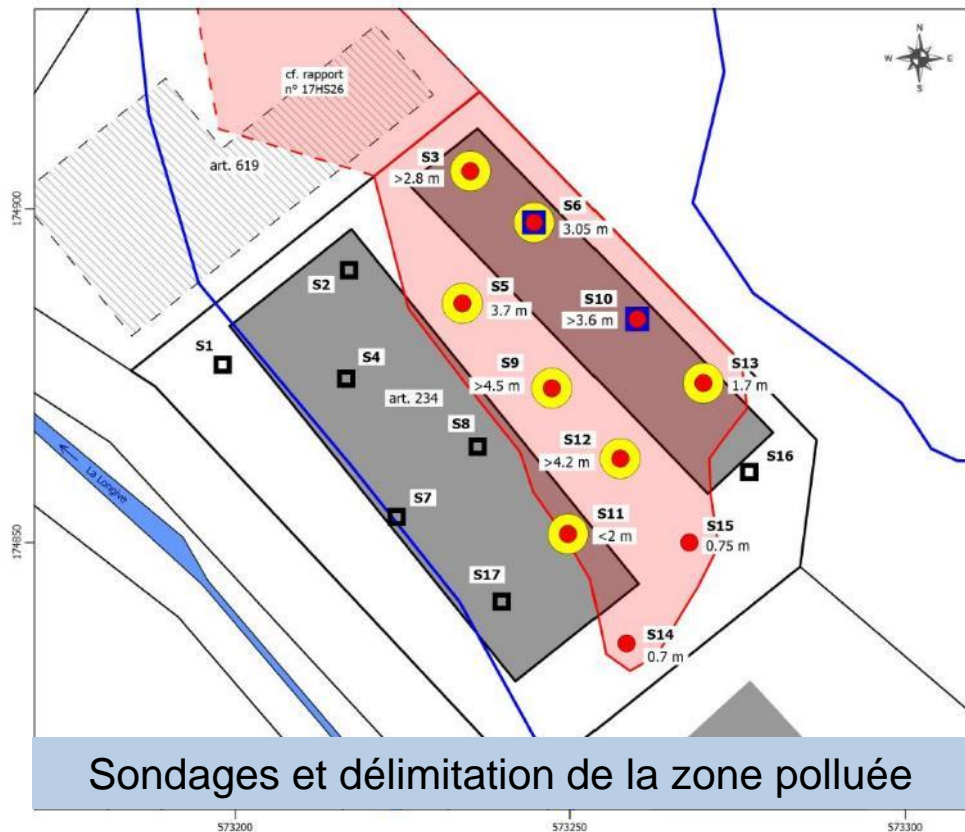
Le Conseil communal :

- **réduit la surface de la parcelle à vendre à 3'000.00 m² ;**
- **met à charge de l'acquéreur les frais de dépollution.**

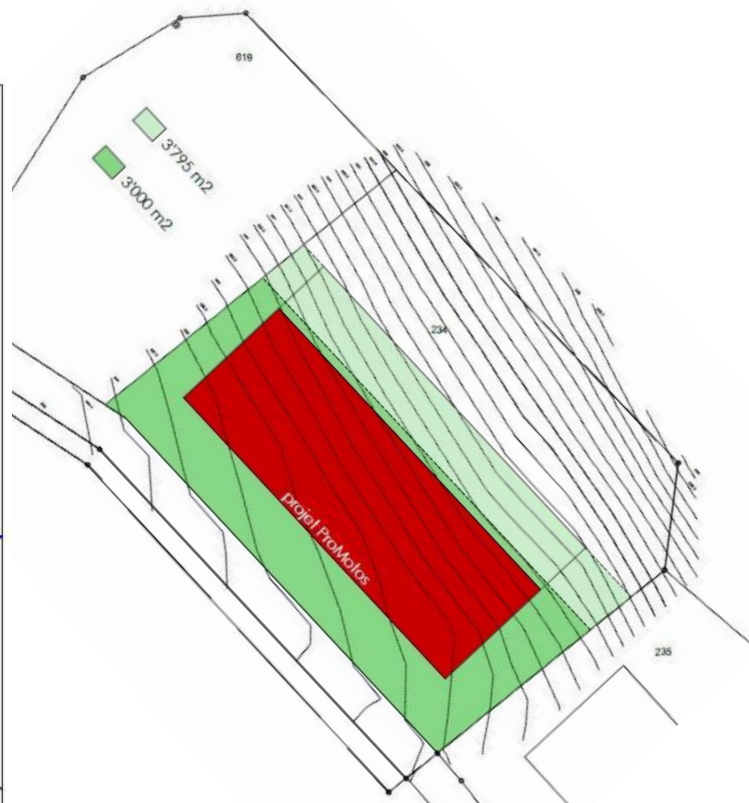
L'entreprise étudie un **nouveau projet adapté à la surface réduite** de la parcelle.



Vente à l'entreprise Pro Motos SA (4)



Sondages et délimitation de la zone polluée



Les deux variantes analysées dans le cadre du scénario 2.



Vente à l'entreprise Pro Motos SA (5)

Scénario 3 - séance du Conseil général du 10 avril 2019

Pour son projet définitif (bâtiment un peu plus éloigné du bord de la route – parking, accès à l'arrière du bâtiment), l'entreprise :

- requiert une surface de terrain un peu plus grande ;
- accepte de prendre en charge les frais de dépollution.

En conséquence, le Conseil communal vous propose de **vendre** :

- **la partie «saine» de la parcelle 3'000.00 m² au prix de Fr. 180.00/m²**
- **la surface supplémentaire de 640 m² au prix de Fr. 0.00/m².**

Les frais de dépollution sont à la charge de l'acquéreur.

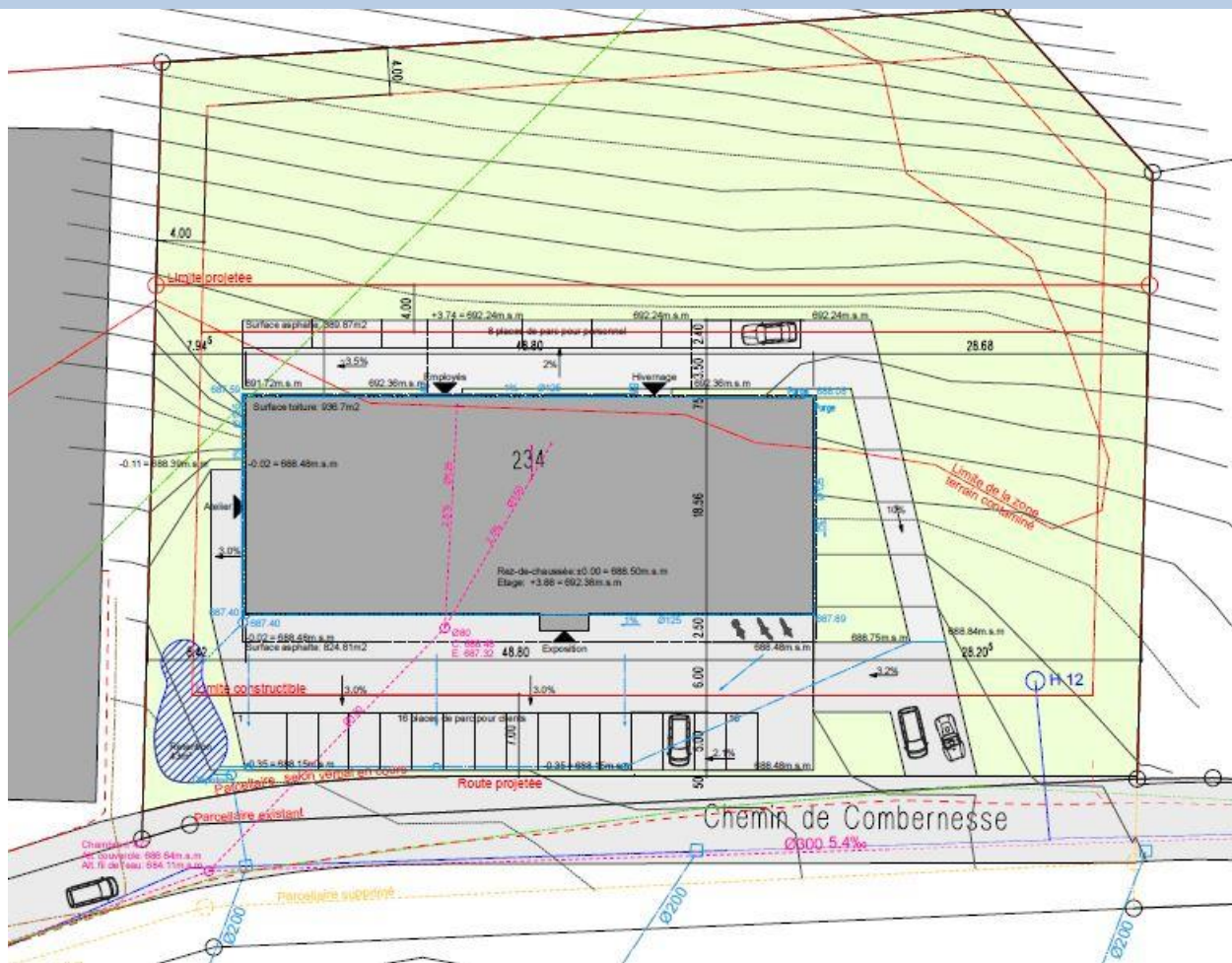
Rappel des estimations du rapport Hydrosol :

- *jusqu'à 3'000 m² : Fr. 20'000.00, soit + Fr. 6.70/m²*
- *jusqu'à 3'800 m² : Fr. 260'000.00 (1'500 m³, 2'800 t.), soit Fr. 300.00/m² pour les 800 m² supplémentaires.*



Vente à l'entreprise Pro Motos SA (6)

Plan de situation du nouveau projet de l'entreprise mis à l'enquête le 8 mars 2019





Vente à l'entreprise Pro Motos SA (7)

Proposition du conseil communal

La délégation de compétence octroyée au Conseil communal le 12 octobre 2016 est modifiée comme suit :

Le Conseil général octroie au conseil communal la compétence de vendre à l'entreprise Pro Motos SA une surface de 3'640 m² sur l'art. 234 RF Rossens dans la zone d'activités de Combernesse selon les modalités suivantes :

- **3'000.00 m² au prix de Fr. 180.00/m² ;**
- **640 m² au prix de Fr. 0.00/m² ;**
- **L'acquéreur est informé que la parcelle est située dans un secteur inscrit à l'inventaire cantonal des sites potentiellement pollués. Les frais de dépollution sont à la charge de l'acquéreur.**
- **Un droit de préemption qualifié en faveur de la commune à la valeur du prix vente est inscrit au registre foncier.**



Rapport de la commission financière

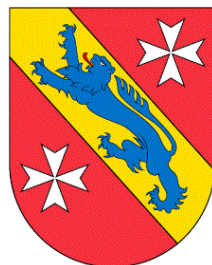


VOTE

Acceptez-vous la modification de la délégation de compétence octroyée au Conseil communal le 12 octobre 2016 pour la vente de l'article RF 234 ?



Commune de Gibloux



Reprise d'infrastructures



4.1 Reprise des infrastructures de l'Impasse du Coqui à Farvagny-le-Petit et transfert au domaine public





VOTE

**Acceptez-vous la reprise des infrastructures de
l'Impasse du Coqui à Farvagny-le-Petit et
le transfert au domaine public ?**



4.2 Reprise des infrastructures de l'Impasse du Pré de l'Eglise à Rossens et transfert au domaine public



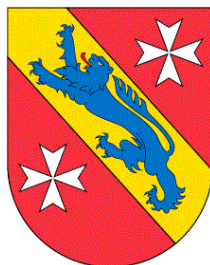


VOTE

**Acceptez-vous la reprise des infrastructures de
l'Impasse du Pré de l'Eglise à Rossens et
le transfert au domaine public ?**



Commune de Gibloux



**Adoption des statuts de la nouvelle
Association de communes du bassin
versant de la Glâne et de la Neirigue
(ABVGN)**



Loi sur les eaux (LCEaux) du 18.12.2009

(version entrée en vigueur le 01.01.2013)

Art. 4 - Plan directeur de bassin versant

- 1. Le plan directeur de bassin versant concrétise à l'échelle du bassin versant les objectifs et les principes généraux fixés par le plan directeur cantonal. Il définit et coordonne les mesures à prendre.**
- 2. Le plan indique les délais d'exécution, les moyens financiers nécessaires et les responsables de l'exécution.**
- 3. Le plan est établi par les communes comprises dans le périmètre du bassin versant. A défaut, il est établi par la Direction désignée à l'article 7, aux frais des communes concernées.**



Loi sur les eaux (LCEaux) du 18.12.2009

(version entrée en vigueur le 01.01.2013)

Art. 4 - Plan directeur de bassin versant

4. La procédure d'approbation du plan directeur régional en matière d'aménagement du territoire est applicable par analogie au plan directeur de bassin versant.
- 5. Le plan est réexaminé lorsque les circonstances se sont notablement modifiées, mais au moins tous les dix ans.**
6. Il intègre le plan régional de l'évacuation des eaux (PREE), au sens de l'article 4 OEaux.



Commune de Gibloux

Conseil général – séance du 10 avril 2019



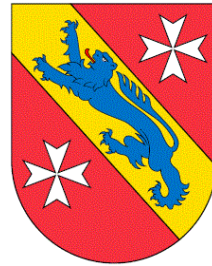


VOTE

**Adoptez-vous les statuts de la nouvelle Association
de communes du bassin versant de la Glâne
et de la Neirigue (ABVGN) ?**



Commune de Gibloux



**Proposition de Julien Gremaud
représentant le cercle de Farvagny –
Création d'un groupe de travail pour revoir
l'entier du règlement relatif à l'évacuation
et l'épuration des eaux usées**



Proposition de Julien Gremaud, pour le cercle de Farvagny

« Suite au vote sur le point 5 - et le refus d'entrée en matière sur la modification du règlement sur les eaux usées - le groupe de Farvagny trouve que les discussions sur ledit règlement ont assez duré. Il s'agit maintenant d'en finir et que les citoyennes et citoyens puissent être fixés de manière définitive.

Afin d'éviter de nouvelles discussions par rapport à ce règlement, le groupe de Farvagny propose qu'un groupe de travail ad hoc soit créé afin de revoir entièrement ce règlement (ou du moins pour la partie financière), avec, si possible, un élu de chaque groupe du Conseil général, et, au besoin, un ou deux expert(s).

Comme le disait Monsieur Crausaz, le règlement doit être repensé. Et c'est exactement ce que nous souhaitons. »



Complément à la proposition – tâche de la commission

- 1) Quel est le système actuellement en vigueur ?
- 2) Quelles sont les contraintes légales fédérales et cantonales ?
- 3) Quels sont les compétences des communes en matière de ces règlements ?
- 4) Peut-on mettre en place un système qui soit plus proche du principe du pollueur-payeur ?
- 5) Propositions concrètes de modifications des règlements.



Contre-proposition du Conseil communal

Création d'une commission communale composée :

- d'un membre du Conseil général par cercle
- de deux membres du Conseil communal

Avantages :

- rapidité de mise en œuvre
- accès facilité aux experts (bureau d'ingénieur, services de l'Etat, administration)

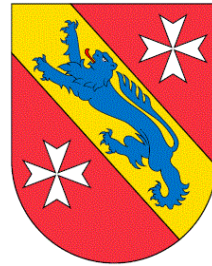


VOTE

Acceptez-vous la proposition de Julien Gremaud, représentant le cercle de Farvagny, concernant la création d'une commission spéciale du Conseil général pour revoir l'entier du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux usées ?



Commune de Gibloux



**Proposition de Didier Gobet à titre personnel –
Mesures responsables au niveau des transports à
prendre par le Conseil communal**



Proposition de Didier Gobet

« MOBILITÉ

De nombreux nouveaux immeubles vont être construits dans un futur plus ou moins proche dans notre commune, notamment dans nos villages de Grenilles, Farvagny-le-Petit, Farvagny-le-Grand, Rossens et Corpataux. De facto la population augmentera et les besoins en mobilité suivront le même chemin. Mais qu'est-ce qui est fait ou prévu de faire pour assumer cette mobilité à venir? À mon avis, pas grand-chose ! On limite le nombre de place de parking avec environ une place par appartement; les routes ne sont pas extensibles et les bus sont devenus lents et bondés à certaines heures. Certes la commune de Gibloux, qui porte le label « cité de l'Énergie » a bénéficié d'importantes améliorations de sa desserte en transports publics en 2016, mais cela sera-t-il suffisant au vu de l'essor planifié ?

L'arrivée de ces nouveaux habitants va engendrer beaucoup de besoins supplémentaires en mobilité. Une commune forte de plus de 7500 habitants doit avoir son mot à dire sur le développement de ses transports, c'est aussi pour cela que nombre d'habitants ont accepté la fusion.

Actuellement nos villages ne sont de loin pas logés à la même enseigne, ceci tant au niveau des dessertes TPF (Grenilles et Posat sont très mal desservis en semaine et ne voient circuler aucun bus le week-end) qu'au niveau de la tarification (actuellement 3 zones pour notre commune); le seul point commun à tous nos villages est la drastique restriction des places de parc !

Aussi, je demande à la commune, en adéquation aux développements planifiés ces prochaines années, qu'elle prenne des mesures responsables au niveau des transports, afin de que notre commune continue à être attractive, à savoir :

- un renforcement des cadences aux heures de pointe*
- une accélération de certaines courses*
- une desserte quotidienne correcte pour l'ensemble des villages de la commune*

Par avance, je remercie les autorités communales de la bienveillance qu'elles porteront à cette proposition. »

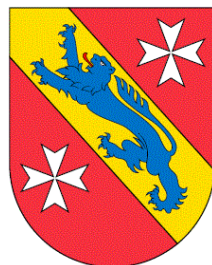


VOTE

**Acceptez-vous la proposition de Didier Gobet,
à titre personnel, concernant des mesures
responsables au niveau des transports
à prendre par le Conseil communal ?**



Commune de Gibloux



Informations

du Bureau du Conseil général



Réponse à la demande de M. Daniel Charrière

« Au Conseil général : je demande que le PV soit exhaustif. A ce titre, je demande à ce que l'on joigne au PV les présentations Powerpoint ou autres nouveaux documents produits lors de l'assemblée du Conseil général (par ex. concept véhicules de l'édilité, informations complémentaires pour les décisions spéciales d'investissement, informations et graphiques du service des finances, etc.). Je demande à ce que les commentaires apportés à ces documents complémentaires soient bien entendus également protocolés. »



Sortie du Conseil général 19 juin 2019

**Marche dans le Gibloux
suivie d'une grillade**

**au Chalet de Georges Python à
Villarsiviriaux**

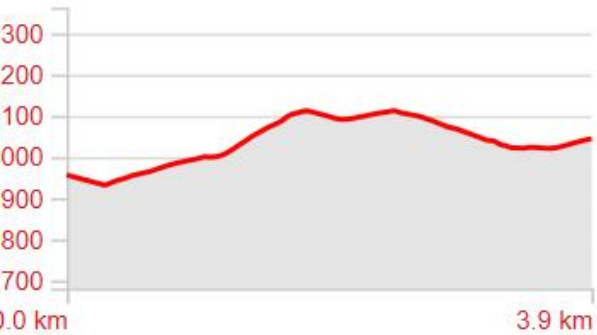


Commune de Gibloux

Conseil général – séance du 10 avril 2019

2019.06.19 Aller_2

Other
Date 04.04.2019
Length 3.85 km
Ascents/Descents 227 m/139 m
Min/max elev. 932 m/1'112 m
Hiking Time 1 h 11 min



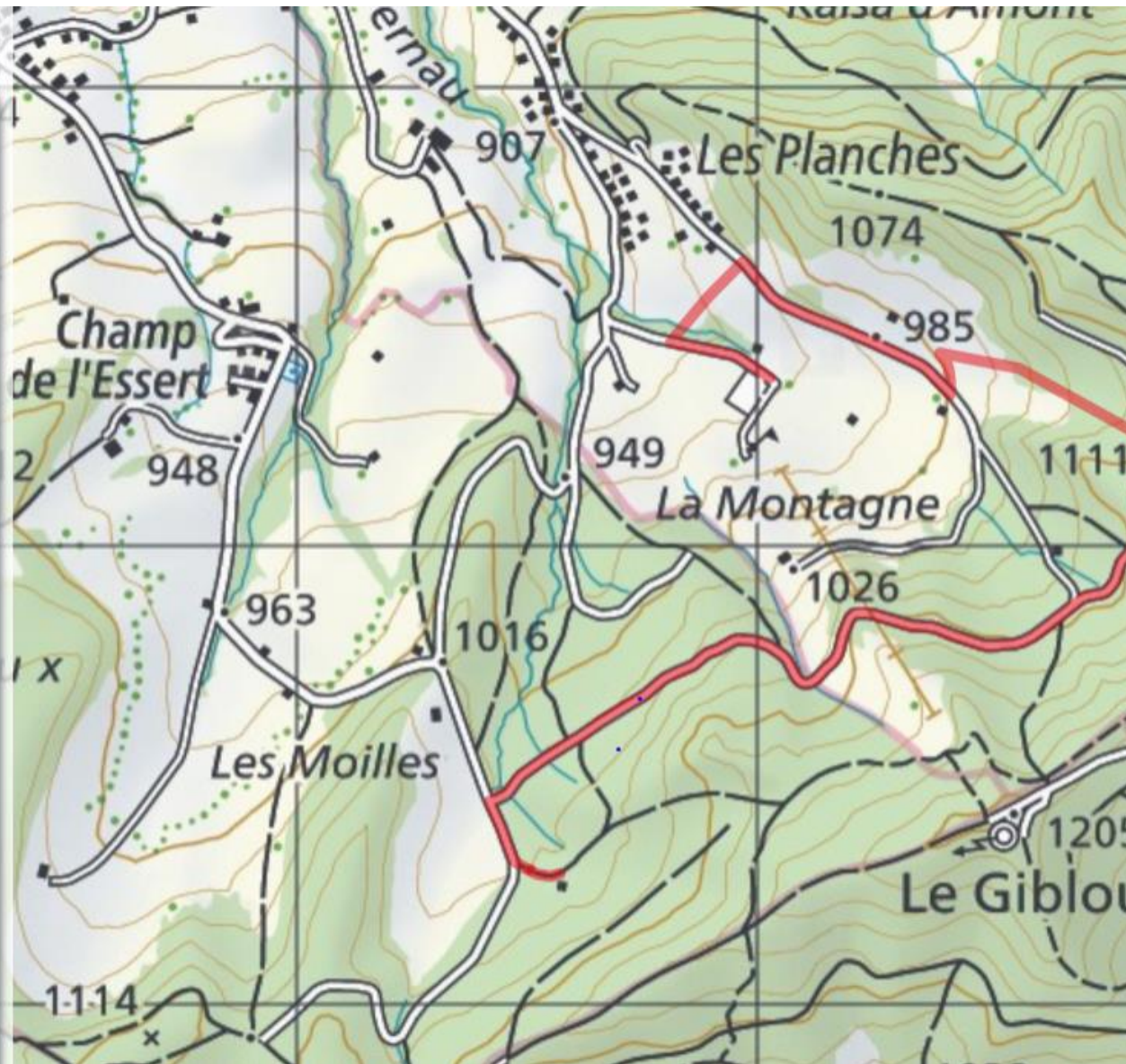
[Enlarge profile/details](#)

[Print](#)

[Share](#)

[Draw your own tour?](#)

[Login](#)





Commune de Gubloux

Conseil général – séance du 10 avril 2019





Sortie du Conseil général 19 juin 2019

**Invitation et
inscription**





Séances du Conseil général 2019

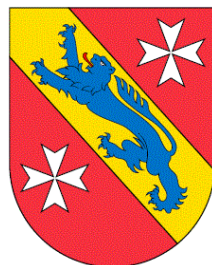
Mercredi - Jeudi 22 - 23 mai 2019

Jeudi 10 octobre 2019

Lundi - Mardi 2 - 3 décembre 2019



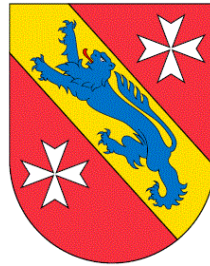
Commune de Gibloux



Informations du Conseil communal



Commune de Gibloux



Rapport sur le «Concept déchets 2018» De la parole aux actes...



Pour mémoire...



- Fusion des communes avec deux modèles de taxes proportionnelles
- Statistiques permettant d'affirmer que la taxe au poids incite les ménages à limiter la production d'incinérable
- Loi incitant les communes à limiter la production des déchets
- Scénario imaginé avec pour objectif de diminuer les frais liés à l'incinération pour financer l'installation de compacteurs à déchets



Règles



- Les déchets encombrants sont des objets qui ne peuvent être mis dans les sacs poubelles car trop grands et trop volumineux.
- La création du mémo-déchets permet aux ménages de connaître la voie à suivre pour les déchets.
- Les surveillants disposent de ce document pour conseiller et faire appliquer les règles en vigueur.
- Clarification des règles au sujet de l'accès à la déchetterie par les entreprises.



Résultats techniques



MEMO Déchets



	2017	2018	Différence
Ordures ménagères à incinérer	673 t	567 t	-106 t
Encombrants à trier et incinérer	325 t	162 t	-163 t
Papiers-cartons	322 t	517 t	+195 t
Verre	276 t	282 t	+ 6 t
Bois	248 t	282 t	+ 34 t
Déchets inertes	290 t	305 t	+ 15 t
Feraille	122 t	96 t	- 26 t
Alu-fer blanc	17 t		
PET recycling	17 t		



Gestes pour la planète



- **-106 t d'ordures ménagères**
Représente le volume de 10 bennes de compacteurs
- **-163 t de déchets encombrants**
Représente le volume de 100 bennes en déchetterie
- **+195 t de papier destiné au recyclage**



Déchets verts



tontes
de gazon



petits
branchages



feuilles,
taille de
végétaux



plantes,
végétaux
flétris

- Nouveau prestataire agréé par le SEn et sur territoire communal
- Compostage réalisé sur le territoire communal pour favoriser les circuits courts
- Possibilité de livraison directe pour grandes quantités
- Mise en place de ramassage des déchets de cuisine pour méthanisation dans le but de remplir les prescriptions du service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.



Résultats Déchets verts



tontes
de gazon



petits
branchages



feuilles,
taille de
végétaux



plantes,
végétaux
flétris

Gazons et déchets de jardin	627 t
Branches	563 t
Déchets de cuisine	134 t
Total	1'324 t



Résultats financiers, compte 720

2016		2017		2018	
Charges CHF	Produits CHF	Charges CHF	Produits CHF	Charges CHF	Produits CHF
734'484.00	565'152.00	800'863.00	566'157.00	737'591.00	513'625.00
		Nouveau 2018	Horaires, valeur Prestations Parents-enfants + incontinence	CHF 50'000.00 CHF 29'868.00 + CHF 80'000.00 de prestations incluses	



Conclusion (1)

La taxe au poids couplée à la rédaction d'un mémo-déchets ont permis à la Commune de Gibloux de mettre en place une gestion des déchets performante et efficace.

Les surveillants de déchetterie disposent de règles claires à appliquer.

Les objectifs qui consistent à limiter la production des déchets et à en favoriser le recyclage sont atteints.



Conclusion (2)

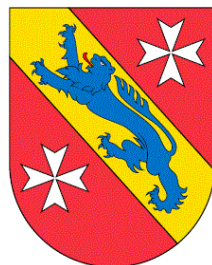
Les ménages de la Commune de Gibloux ont apporté durant l'année 2018 leur contribution en matière de protection de l'environnement en améliorant le tri sélectif de leurs déchets.

Les résultats financiers confirment que le recyclage permet de réaliser des économies selon les filières.

Le tri sélectif en déchetterie constitue le premier maillon essentiel d'une gestion écologique et économique des déchets.



Commune de Gibloux



Ecole de Magnedens

Information



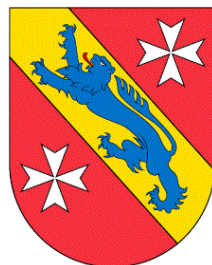
Dates à retenir

**Soirée des entreprises
27 juin 2019**

**Fête nationale
1^{er} août 2019 à Villarlod**



Commune de Gibloux



Divers